

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250313-7_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le treize mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : M. Georges CUSSAC Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 56 - Présents : 37 - Absents : 19 dont ayant donné Pouvoir : 3 - Votants : 40	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 49 - Présents : 30 - Absents : 19 dont ayant donné pouvoir : 3 - Votant : 33	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN (et son suppléant) Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 16	<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Dye : M. Bertrand BERLOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
	<u>Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Gigny : M. Denis DUTARTRE a donné pouvoir à M. François FLEURY Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT Vezannes : M. Laurent SEURAT a donné pouvoir à M. Thomas LEVOY.
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Anthony BELLEGANTE, délégué de Villon.
	<u>Date de convocation</u> : 28 février 2025
	<u>Délibération n° 08-2025</u>
	<u>Objet</u> : EAU - <u>Etude du Bassin d'Alimentation du " nouveau forage " à Argenteuil sur Armançon - Diagnostic des pressions et programme d'actions - Attribution du marché et demande de subvention</u>

Après consultation, analyse des offres et avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 février 2025, Monsieur le Président propose au comité syndical :

- de l'autoriser à signer le marché à intervenir avec l'entreprise SCE sise à Montrouge (92), mieux-disante.

Montant de l'offre :

Montant HT de la tranche ferme : 26 600€
Montant HT de la tranche optionnelle : 4 100€
Montant HT tranche ferme + optionnelle : 30 700€
Tva à 20% en sus.

- de solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 80% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE ces propositions,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la société SCE,**
- **SOLLICITE la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.**



Pour extrait conforme,
Président,
M. Gautheron

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Dijon